



23 mai 2018

Un proche de Serge Dassault condamné en appel à 15 ans de prison pour tentative d'assassinat

Un proche de Serge Dassault jugé en appel devant les assises du Val-de-Marne pour une tentative d'assassinat commise sur fond de soupçons d'achats de votes à Corbeil-Essonnes a été condamné mardi à 15 ans de réclusion criminelle, comme en première instance.

L'avocat général **Jean-Christophe Crocq** avait demandé cette même peine dans ses réquisitions, jugeant la décision de la cour d'assises de l'Essonne en 2016 « *sage et équilibrée* ».

En 2013, **Younès Bounouara**, aujourd'hui 46 ans, avait tiré en plein centre-ville de Corbeil-Essonnes sur **Fatah Hou**, blessant grièvement ce boxeur professionnel désormais handicapé à 55 %.

Quelques heures plus tôt, une violente altercation avait éclaté entre les deux hommes. Au cœur de la dispute, des révélations du Canard enchaîné au sujet du sénateur LR **Serge Dassault**, maire de Corbeil-Essonnes entre 1995 et 2009. Bounouara, un relais du millionnaire dans les quartiers sensibles, aurait touché 1,7 million d'euros en échange de l'aide apportée à l'élection en 2010 d'un fidèle de Dassault à la mairie. Bounouara aurait décidé de ne pas redistribuer cet argent, « *comme il devait le faire* », selon la version de Hou.

Entendu comme témoin assisté, Serge Dassault avait reconnu l'existence de dons à Bounouara pour financer un projet en Algérie, mais récusé les soupçons d'achat de votes, qui lui valent une mise en examen dans un dossier distinct.

L'avocate de Fatah Hou, **Marie Dosé**, a regretté que Serge Dassault, qu'elle avait cité à témoigner comme en première instance, ne se soit à nouveau pas présenté. « *On m'a reproché de politiser le débat, mais ce n'est pas de la politique, c'est de la mafia* », a-t-elle dit dans sa plaidoirie, estimant que son client avait représenté un danger pour le « *système Dassault et les cols blancs de Corbeil-Essonnes* » qu'il avait voulu dénoncer.

« *Dassault, il n'est pas là. On ne juge pas un système, on ne juge pas Dassault, on juge Younès Bounouara* », a rétorqué l'avocat de l'accusé **Éric Dupond-Moretti**. Présenter son client comme un « *tueur à gage froid pour le compte de la mafia* » face aux « *gentils* » - qui ont, selon lui, tenté de faire chanter Dassault - de l'autre côté est « *caricatural* », a-t-il dit.

Si Bounouara se présente comme une victime qui a craqué après des années de harcèlement à vivre dans « *un état de crainte* » pour lui et sa famille, « *les menaces qu'il évoque ne sont pas matérialisées* », a estimé l'avocat général.

« Younès Bounouara n'est pas une victime ». « Il est un homme fort du système très particulier de Corbeil-Essonnes, et c'est dans ce contexte que s'inscrit son action », a-t-il martelé, rappelant la position « privilégiée » que Bounouara occupait dans le « système », et les « faveurs presque amicales ou filiales » qu'il recevait de Serge Dassault.

Sa défense a contesté la préméditation et l'intention de tuer sans convaincre la cour ni l'avocat général, qui a relu des écoutes de l'accusé pendant ses réquisitions. *« Je vais le canarder, je te jure je le crève »,* dit-il à ses proches quelques instants avant de tirer sur la victime. ♦